

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
COMMUNE DE SAINT SAUVEUR SUR ECOLE

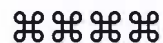


MARCHES PUBLICS DE SERVICE



**REGLEMENT DE CONSULTATION  
(R.C.)**

**Marché à procédure adaptée,  
passé en application des articles 26 II, 28 et 40 III  
du Code des Marchés Publics.**



**Maître d'ouvrage : MAIRIE DE SAINT SAUVEUR SUR ECOLE  
2 rue Creuse  
77930 SAINT SAUVEUR SUR ECOLE  
Tél : 01 60 66 11 36  
Fax : 01 60 66 05 95**

**Objet de la consultation :**

---

**Livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire**

---

**I. Identification de la collectivité qui passe le marché :**

Commune de Saint Sauveur sur Ecole  
2 rue Creuse  
77930 Saint Sauveur sur Ecole

**II. Objet du marché :**

Fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire, enfants et personnel enseignant, avec fourniture de pain.

**III. Procédure de passation du marché :**

Marché à procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics.

**IV. Durée du marché et délai d'exécution :**

Le présent marché est conclu pour une durée allant du 1<sup>er</sup> septembre 2015 au 5 juillet 2016 ou toute l'année scolaire, renouvelable une fois.

Il pourra être mis fin au présent marché, sans indemnités par chacune des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, trois mois avant la fin de la période en cours.

**V. Lieu d'exécution du marché :**

Cantine scolaire de Saint Sauveur sur Ecole, 1 rue Creuse 77930 Saint Sauveur sur Ecole

**VI. Composition du dossier de consultation :**

- Le règlement de la consultation,
- Le CCP (cahier des clauses particulières) valant acte d'engagement,
- Le cahier des clauses administratives générales applicable au marchés de fournitures et de services (CCAG -FCS) approuvé par le décret n°77-699 du 27 mai 1977. Dernière modification par décret n° 91-472 du 14 mai 1991, JO du 17 mai 1991.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat devra alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

**VII. Délai et validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 90 jours, il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **VIII. Négociation :**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec un et/ou plusieurs candidats.

### **IX. Mode règlement des prestations :**

Les règlements se feront par mandat administratif sur présentation de la facture. La facturation devra se faire mensuellement (facture en double exemplaire).

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

### **X. Présentation des offres :**

Le dossier de consultation est remis gratuitement sur demande de chaque candidat en un seul exemplaire.

Toutes les propositions devront être rédigées en langue française sous peine d'être jugées non-conformes.

Le candidat doit obligatoirement présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

L'offre devra contenir les pièces suivantes :

- Le CCP valant acte engagement dûment complété daté et signé,
- Un mémoire technique pour juger de la valeur technique de la prestation. Le mémoire comprendra les éléments suivants :

- *Délai de réajustement,*
- *Qualité et provenance des aliments, conseil diététique et réglementation,*
- *Délai et capacité de livraison,*
- *Moyens humains.*

Les pièces administratives :

- lettre de candidature (DC4)
- déclaration du candidat (DC5)
- attestations fiscales et sociales (DC7)
- attestations d'assurances en vigueur.

### **XI. Jugement des offres :**

Sur la base des critères ci-dessous énoncés, le représentant du pouvoir adjudicateur, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse. Les offres non-conformes au présent règlement de consultation seront éliminées.

Le représentant du pouvoir adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

Critères de jugement des offres :

Critères de jugement	Pondération en %	Pondération des sous critères en %
Valeur technique	60%	
- Délai de réajustement,		20%
- Qualité et provenance des aliments, conseil en diététique et réglementation,		20%
- Délai et capacité de livraison,		12%
- Moyens humains		8%
Prix des prestations	40%	

**XII. Date limite de remise des offres :**

Le vendredi 26 juin 2015 à 11h00.

Les offres seront adressées soit par pli postal, soit déposées contre remise d'un récépissé à l'adresse suivante :

Mairie de Saint Sauveur sur Ecole  
2 rue Creuse  
77930 Saint Sauveur sur Ecole

avec la mention « ne pas ouvrir : consultation repas cantine année scolaire 2012 - 2013 ».

**XIII. Renseignements complémentaires :**

Secrétariat de la Mairie : 01.60.66.11.36

**XIV. Date d'affichage en mairie :**

Le Mardi 2 juin 2015



Le Maire,

Christophe BAGUET

*Ch. BAGUET*